

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2021

179x21

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET L'ASSOCIATION UFCV PACA POUR L'ORGANISATION D'UNE SESSION APPROFONDISSEMENT BAFA À DESTINATION DES PENNOIS (17/25 ANS)

Dans le cadre des projets jeunesse, la Ville a souhaité développer des actions de citoyenneté en privilégiant l'autonomie des jeunes et leur insertion dans le milieu professionnel.

Pour ce faire, il est proposé d'organiser un stage dénommé «approfondissement» du BAFA en direction de 10 jeunes Pennois (nombre maximum) âgés de 17 à 25 ans.

La ville prend en charge le coût de la formation.

L'organisme de formation désigné : UFCV PACA 2A rue du monastère 13004 MARSEILLE assurera la formation durant les vacances d'automne 2021, date à arrêter.

Pour ce faire, Il a été convenu d'établir une convention afin de définir les engagements de chacun sur le plan humain, organisationnel, financier et administratif en vue d'organiser une session d'approfondissement durant les vacances d'automne 2021, date à arrêter.

En complément le jeune devra compléter une fiche d'inscription (ci annexée) téléchargeable sur le site internet de la ville.

Ce projet a été soumis pour avis aux membres de la Commission Cohésion Sociale du 21 juin 2021

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le principe d'organiser une session d'approfondissement du BAFA au profit de 10 Pennois âgés de 17 à 25 ans
- APPROUVE le principe de contrat d'engagement de formation BAFA à compléter par chaque jeune et son contenu
- APPROUVE le contenu de la convention entre la ville des Pennes Mirabeau et l'UFCV Marseille
- Approuve le contenu de la fiche d'inscription
- AUTORISE Mr Le Maire ou son représentant à signer les documents sus désignés

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34 – **M. DESROCHES ne participe pas au vote**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1er Juillet 2021  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

**Convention de partenariat entre la ville des Pennes Mirabeau  
et l'association UFCV PACA 2A rue du monastère 13004 MARSEILLE  
Pour l'organisation d'un BAFA, session d'approfondissement**

Entre

La ville des Pennes Mirabeau, représentée par Le Maire habilité par délibération n° .....X21 en date du 30 Juin 2021.

Et

L'association UFCV PACA - 2A rue du monastère 13004 MARSEILLE, représentée par M.-GERBIER Alexis son Délégué Régional - dûment habilité.

il a été arrêté et convenu ce qui suit

**Article 1 : objet de la convention**

Une action de formation intitulée : « **Formation d'animateurs en Accueils Collectifs de Mineurs – Formation BAFA approfondissement** » est organisée sous la responsabilité de l'UFCV au profit des 10 candidats inscrits par le demandeur. En parallèle, l'UFCV communique sur la session dans le cadre d'un stage ouvert aux candidats extérieurs à la commune dans la limite des 25 participants au total.

Les candidats doivent avoir obligatoirement validé leur stage pratique au minimum 14 jours en 2 fois maximum et doivent fournir la photocopie de leur(s) certificats de stage pratique avec leur dossier d'inscription.

La session d'approfondissement BAFA s'organisera de la manière suivante :

- Durée : 6 jours
- Horaires :
  - 1<sup>er</sup> jour : 10h00-12h30/14h00-18h00
  - jours suivants : 9h00-12h30/14h00-18h00
  - dernier jour : 9h00-12h30/14h00-16h00
- Période : Vacances d'automne – dates à déterminer
- Lieu : à déterminer

La commune s'engage à :

- Renseigner et inscrire les personnes souhaitant participer à cette action en Mairie auprès du service jeunesse de la commune
- Diffuser l'information auprès des habitants de la commune à travers divers supports
- Mettre à disposition les locaux adaptés et équipés au nombre de participants à titre gratuit pour cette session

L'association UFCV PACA s'engage à :

- Mettre en place une organisation administrative, afin de faciliter la mise en place de ce partenariat
- Déclarer la session auprès de la DRAJES - Direction Régionale Académique, à la jeunesse, l'Engagement et aux Sports
- Prévoir la mise à disposition d'un conseiller pédagogique garant du bon déroulement du stage
- Assurer la rémunération, l'assurance, les frais administratifs et de déplacement des formateurs
- Prévoir la mise à disposition du personnel encadrant
- Prévoir la mise à disposition des différentes documentations pour les stagiaires

## **Article 2 : dispositions financières**

En contrepartie de cette action de formation, la commune s'engage à prendre en charge les coûts de formation pour l'ensemble de stagiaires soit 289€ par stagiaire (10 stagiaires).

## **Article 3 : modalités de règlement**

Le paiement se fera à réception de la facture de l'UFCV.

## **Article 4 – Inscription**

Si l'effectif de 10 inscrits n'est pas atteint, l'UFCV se réserve le droit d'annuler la session.

Un bulletin d'inscription UFCV est remis par le Service jeunesse de la Mairie des Pennes Mirabeau que le stagiaire devra compléter et signer et leur remettre.

Le Service Jeunesse devra transmettre les dossiers à l'UFCV au plus tard 7 jours avant le début de la session.

Dès réception des dossiers, l'UFCV enverra une convocation à chaque stagiaire et en copie à la personne référente du projet BAFA.

## **Article 5 : Désistement – abandon**

En cas désistement d'un stagiaire inscrit par le demandeur, la commune veillera à son remplacement

En cas d'abandon en cours de stage, aucun remboursement ne pourra être envisagé

Un seul report dans une de nos sessions sera autorisé.

## **Article 6 – Résiliation :**

En cas d'annulation de la session par une des 2 parties, celle-ci s'engage à prévenir l'autre par écrit, au moins 15 jours avant le début de l'action. Aucun dédommagement ne pourra alors être réclamé par l'une ou l'autre des parties.

## **Article 7 : différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

Le présent document a pour seule fonction de déterminer les conditions matérielles de ce partenariat.

Fait aux Pennes Mirabeau, le

L'association UFCV PACA  
Délégué Régional ou son représentant

Pour la commune  
Le Maire ou son représentant

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. J. J. J.', is written over a faint horizontal line.

## STAGE BAFA (session approfondissement) Vacances AUTOMNE 2021

Dossier à retourner à l'Hôtel de ville, 223 Av. F. Mitterrand, le mercredi 06 octobre 2021  
de 8h30 à 18h - Contact mail : [bernadette.nonancourt@vlpm.com](mailto:bernadette.nonancourt@vlpm.com) – Tel 06 03 51 02 59

### ◆ LE STAGIAIRE :

▶ **Nom :** .....

▶ **Prénom :** .....

▶ **Adresse :** .....  
.....

▶ **Téléphone Portable :** .....

▶ **Téléphone des parents :** .....

▶ **Mail :** .....

▶ **Date et lieu de naissance :** ..... **Age :** .....

### ◆ Motivations : Joindre une lettre de motivation et un CV

- Pourquoi je souhaite passer le BAFA ?..... **(joindre une lettre de motivation)**

- Études/emploi en cours : .....**(joindre un CV)**

1. - Quels sont mes centres d'intérêts et mes Compétences (sport, spectacle, loisirs créatifs) :

.....  
.....  
.....  
.....

**VILLE DES PENNES MIRABEAU – POLE COHESION SOCIALE  
CONTRAT D' ENGAGEMENT FORMATION BAFA (session approfondissement)**

♦ **La ville :**

La ville des Pennes Mirabeau organise une session de stage BAFA approfondissement aux vacances d'automne 2021 dans des locaux municipaux pour 10 (dix) jeunes pennois de 17-25 ans.

Je suis informé que si les demandes excèdent le nombre de places, soit 10, la ville procédera à un tirage au sort pour désigner les jeunes bénéficiaires de la formation (tirage au sort début octobre)

- La ville prend en charge les frais de formation pour chaque stagiaire
- Le stage est sous la responsabilité pédagogique de l'association formatrice.

♦ **Le jeune :**

Je soussigné(e) ....., déclare m'inscrire à la formation BAFA approfondissement organisée par la ville des Pennes Mirabeau aux vacances d'automne.

- Je m'engage à respecter le règlement de la formation.
- Je sais que durant la période du stage, je serai sous la responsabilité de l'organisme de formation.
- Je m'engage à être assidu et régulier dans mon engagement, dans le cas contraire je m'engage à rembourser le coût de la formation .

**Fait aux Pennes Mirabeau, Le :**

Le jeune (nom/signature)

**Monsieur Michel AMIEL**  
Maire des Pennes Mirabeau  
ou son représentant

**Pour les parents de mineurs :**

J'autorise mon fils/ma fille à participer à la formation BAFA approfondissement organisée par la ville des Pennes Mirabeau

**Je m'engage à rembourser le coût de la formation si mon enfant n'est pas assidue à la formation.**

Lu et approuvé,

Nom, qualité, signature : .....